



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.8 - No.40

CHABBAT 17 JUILLET 2021 - 8 AV 5781

PARACHA DÉVARIM



Allumage des bougies
du Chabbat: 20h20
Sortie du Chabbat: 21h33
Rabbenou Tam: 21h51



Horaire des Offices - 2021 - 5781

VENDREDI 16 JUILLET 2021 - 7 AV 5781

Minha suivie d'Arvit: 18h30

CHABBAT 17 JUILLET 2021 - 8 AV 5781

Chahrit: 8h15,

Chahrit Chema avant 9h12 - Fin de la Amida: 10h28

Min'ha: 17h00

Séouda Chélichite à la maison finir avant 20h15

Arvit. Samedi soir 22h00

VEILLE DU 9 AV - DÉBUT DU JEÛNE: 20h38

DIMANCHE 18 JUILLET 2021 - 9 AV 5781

JEÛNE DE 9 AV FIN DU JEÛNE: 21h03

Chahrit: 8h00 SANS TÉPHILINES

Chahrit Shema: avant 9h12- Fin de la Amida: 10h28

Cours de Torah à 19h00

Min'ha: 20h00 AVEC TÉPHILINES suivie de Arvit

LUNDI 19 AU JEUDI 22 JUILLET 2021

Chahrit: 6h00 - 7h00,

Chahrit Shema: avant 9h12- Fin de la Amida: 10h28

Min'ha: 19h00 suivie de Arvit

Aphorisme de nos Sages

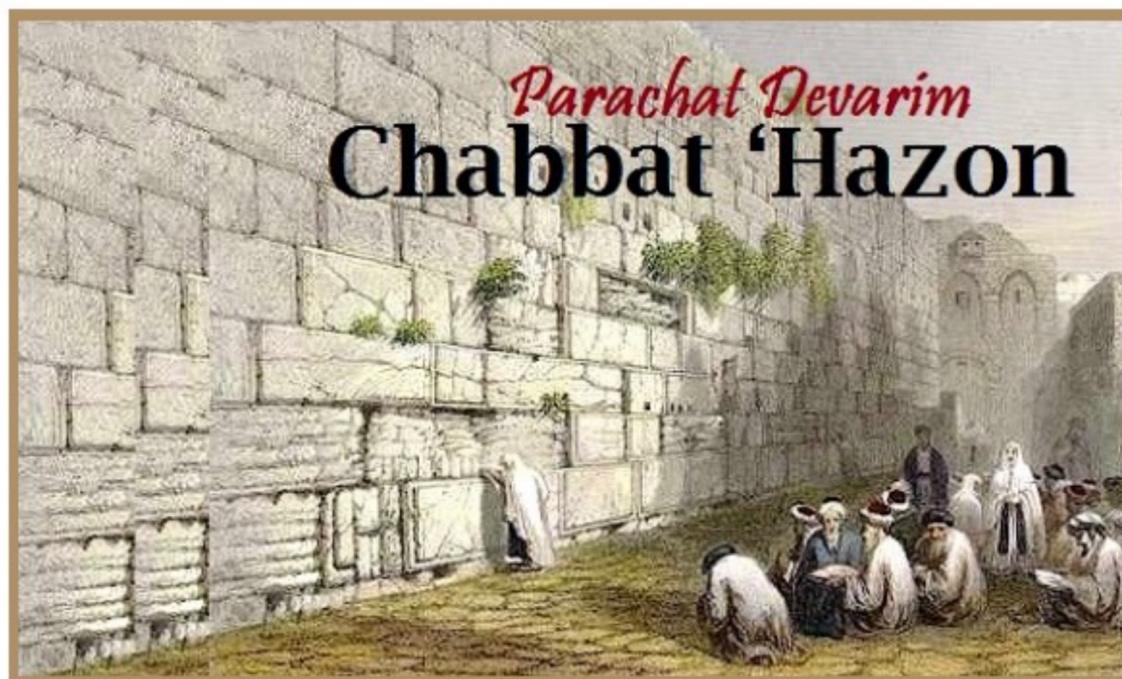
18-L'attachement à D.ieu est la clé qui ouvre tous les verrous. Chaque Juif, même le plus simple, a la capacité de s'attacher aux mots de la Torah et de la prière, atteignant ainsi les plus hauts degrés d'unité avec D.ieu.(fr.chabad.org)

PARACHA DÉVARIM

בס"ד

CHABBAT 'HAZON

LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DANS LE DÉSERT



Paracha Devarim - Shabbat 'Hazon

Michné Torah

Voici les paroles que Moshé adressa à tout Israël en deçà du Jourdain dans le désert... (Deutéronome 1, 1)

Le livre de Devarim est appelé dans la tradition juive Michné Torah (répétition de la Torah). En effet, il commence par deux longs discours que Moshé Rabbénou adresse au peuple d'Israël, juste avant son décès. Il y rappelle à l'Assemblée tous les événements survenus pendant le séjour dans le désert, ainsi que les principales lois dictées au Mont Sinaï, plus particulièrement les différentes étapes du séjour de quarante ans dans le Sinaï ainsi que les diverses rébellions et infidélités d'Israël envers Hachem.

La paracha commence ainsi: «Voici les paroles que Moshé adressa à tout Israël en deçà du Jourdain dans le désert, dans la steppe en face de Souf, entre Pharan et Tofel, Laban, 'Hatsérot et Di-zahav ». Les commentateurs de la Torah ont eu du mal à saisir le sens littéral du verset du fait que tous ces lieux sont dispersés dans le désert. Il n'est pas possible que Moshé ait parlé dans tous ces endroits. Rachi explique ce verset: «Étant donné que ce sont des paroles de reproche et qu'on énumère ici tous les endroits où ils ont irrité l'Eternel, on a dissimulé les faits en les rappelant par simple allusion par égard à Israël».

Les trois « Eikha »

Il y a eu trois prophètes qui ont utilisé « Eikha »: Moshé Rabbénou, Isaïe et Jérémie. Moshé Rabbénou dit [à propos de la nation, car il était seul pour la juger]: « Eikha » Comment pourrais-je porter le fardeau [de la juger] moi-même.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Esaïe dit [au sujet du peuple d'Israël]: « Eikha » Comment pouvait-elle être comme une prostituée? Et Jérémie dit [à propos de Jérusalem]: « Eikha » Regardez comment elle est assise dans la solitude. Rabbi Lévi commente: Ceci est comparable à une femme noble qui avait trois dames d'honneur, [chacune la vit à une époque différente]. L'une l'a vue dans une période de tranquillité, une autre l'a vue comme elle perdait sa stature, et une autre l'a vue quand elle a été dégradée. De même, Moshé Rabbénou vit Israël dans son temps de gloire et de tranquillité, et il dit: Eikha comment pourrais-je supporter son fardeau tout seul. Isaïe les a vus quand ils perdaient leur stature, et Jérémie les a vus dans leur dégradation, en disant: Eikha Regarde comment elle se situe dans la solitude. (Midrach Eikha Rabba, 1: 1)

'Hazon et vision

Le Shabbat qui précède Tichâ BeAv est appelé Shabbat 'Hazon. Il s'agit de la dernière des trois lectures dites de châtiment qui sont lues à partir du 17 Tamouz (Jérémie I, Jérémie II et Isaïe II).

Le «Shabbat 'Hazon» en d'autres mots veut dire le «Shabbat de la vision», car nous y lisons un chapitre des Prophètes (Isaïe 1, 1-27) qui commence par ces mots : « la vision d'Isaïe...»

Tichâ Beav est un Moêd

Le jour de Tichâ Beav, on ne prononce pas le texte des supplications (ta'hanoun) dans la prière. Car ce jour, comme les jours fériés, est appelé Moêd (Choul'han Âroukh Ora'h Haïm 559 ; 4). Cette affirmation de nos maîtres trouve son origine dans un verset des Lamentations: ce terme, Moêd, est employé au sujet de la destruction du Temple. « Il a convoqué une assemblée (Moêd) pour briser mes jeunes guerriers » (1; 15).

Mais on le sait, le mot toujours employé dans la exprimer la notion de fête.

comment comprendre cette appellation pour Tichâ BeAv, dans la mesure où ce jour ne ressemble en rien à une fête ?

Une réponse, rapportée au nom de Rabbi Yérou'ham de Mir, va nous faire découvrir une nouvelle approche du concept de deuil le 9 Av. A la différence des fêtes profanes, les fêtes juives ne sont pas une commémoration d'événements historiques. Dans l'optique de la Torah, l'homme traverse le temps. Et chaque année, aux mêmes dates fixées depuis toujours, le temps est imprégné d'éléments spirituels, qui ont un rapport avec les événements qui ont lieu à ces dates. Au moment où l'homme traverse telle ou telle période, il ressent l'influence qui imprègne cette période, comme notamment un sentiment de délivrance, de foi ou de joie. Le temps n'est donc pas, selon notre tradition, un élément vide; il a une vie en soi. La destruction du deuxième Temple est l'un des événements les plus importants dans l'histoire du peuple juif, et certainement l'un des plus consternants. Elle est le signe que Dieu s'est retiré sans toutefois l'abandonner. Le peuple va certes survivre - conformément à la promesse qu'ils seront une «nation éternelle ». Cette époque, malheureusement, peut-être plus encore que toutes les autres, constitue l'illustration de la maxime: «Le passé des Juifs est l'avenir des Juifs ; l'histoire des Juifs est le destin des Juifs.»

Yosef ben Gourion- Flavius Josèphe

Yosef ben Gourion est né à Jérusalem en 37/38. Il appartient à une famille sacerdotale de la classe Yehoyarib à qui les Hasmonéens avaient attribué la première place, car Matityahou son père en faisait théoriquement partie. Il reçoit une éducation

Moêd est Torah pour A l o r s

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z" L ET A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. JOSEPH RUSSO POUR LA NAHALA DE SA COUSINE LALLA BLUM BAT CHARLOTTE Z" L

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



rabbinique. Il prétend que vers sa quatorzième année les grands prêtres et les notables de la cité venaient le voir pour apprendre de lui tel ou tel point particulier de la loi.

Yossef ben Matityahou HaCohen, du nom latin de Flavius Josèphe, est connu pour son livre «La Guerre des Juifs». Il s'agit d'un récit détaillé du dernier soulèvement de la Judée (66) et de la prise de Jérusalem par Titus (en 70), après de longs conflits entre Rome et Jérusalem.

D'après ses récits, lors de la prise de la garnison juive de la forteresse de Jotapata, actuelle Yodfat, où des centaines de soldats sont tués et où la plupart des autres se suicident, il est piégé en juillet dans une grotte avec quarante de ses compagnons. Ceux-ci refusent de se rendre aux romains et se livrent à un suicide collectif, dont seuls Yossef et un compagnon réchappent, car un tirage au sort destiné à fixer l'ordre dans lequel ils se donneraient la mort, le désigna pour périr le dernier avec son compagnon. Après le massacre des soldats, il réussit à le convaincre de choisir comme lui la vie, pour finalement se livrer au général en chef des troupes romaines Vespasien et son fils Titus.

Après la fin de la grande révolte judéenne, en 71, il s'établit auprès de son protecteur à Rome où il obtient la citoyenneté romaine. Il prend alors le prénom de Titus et le nom de Flavius en l'honneur de ses protecteurs et bénéficie d'une pension permanente de la dynastie régnante auprès de laquelle il vit en courtisan lettré. C'est à cette période qu'il rédige tous ses écrits historiques connus, principale source non-chrétienne sur la période du second temple de Jérusalem. Son nom figure quelquefois dans le Talmud. Il rapporte notamment le siège et la prise de Massada en 74.

Coin de la Halakha - Se'ouda Hamafsékèt

1- Un peu avant le coucher du soleil qui marque le début de Tichâ Beav, durant lequel il est interdit de manger ou de boire jusqu'à la nuit tombée le lendemain soir, il est de coutume de manger la Se'ouda Hamafsékèt, habituellement, lorsque le 9 Av, tombe un jour de semaine, ce repas est composé uniquement de: pain, eau et un plat de lentilles, mangés en étant assis par terre symbole de deuil.

Cette année comme ça tombe un Samedi soir, il n'y aura pas de manifestation de signes de deuil pendant ce jour, et dans la Se'ouda Chlichit on pourra consommer toutes sortes d'aliments, inclue la viande et le vin, sans aucune restriction,.

2- Nous devons toutefois terminer la Se'ouda Hamafsékèt avant le coucher du soleil (environ à 20 h15).

3- La Se'ouda Chlichit (qui est la Se'ouda Hamafsékèt) sera faite à la maison, après la prière de Min'ha qui se fera à 17h00, pour ce Chabbat

Sortie du Chabbat

Habituellement, lorsque Tichâ Beav tombe en jour de semaine, dès le coucher du soleil du 8 Av, les interdictions de ce jour rentrent en vigueur. Il en sera de même cette année, samedi soir, sauf pour l'interdiction de porter des chaussures en cuir. On les gardera à ses pieds jusqu'à la tombée de la nuit (sortie des étoiles-20h38 à Montréal). A ce moment-là, on dira: «Baroukh Hamavdil Ben Kodech Le'hol», on changera nous habites de Chabbat avec les habites de la semaine, puis on mettra les chaussures en toile. On pourra ensuite se rendre à la synagogue (même en voiture) pour la prière de Ârvit.

Havdala

1- Selon le Choul'han Âroukh la Havdala sur le vin se fera le dimanche soir après le jeûne. La Berakha sur le feu se dira le samedi soir à la synagogue, avant la lecture de «Eikha». La berakha sur les Besamim (senteurs) ne se dira pas du tout.

2- Dans le cas où une personne est contrainte de manger lors du jeûne du 9 Av (malade, etc.), elle devra faire la Havdala le Samedi soir.

Les abstinences de Tichâ BeAv

1- Il est interdit de manger et de boire, de s'enduire, de mettre des chaussures en cuir (si la semelle ou le dessus est en cuir), d'avoir des rapports conjugaux et de se laver. On ne se lavera les mains que jusqu'au bout des phalanges (le matin ou en sortant des toilettes). Le matin, on pourra passer ses doigts humides sur les yeux pour les nettoyer.

2- L'étude de la Torah est interdite à Tichâ BeAv car «les préceptes d'Hachem sont droits, ils réjouissent les cœurs.» (Théilim 19, 9)

MAZAL TOV - FÉLITATIONS

Le Rabbin Ronen A. Abitbol

Les Co-Présidents MM. Paul Cohen, Steve Mamane le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à M. et Mme Patrick Benalal pour la naissance d'un petit garçon dans le foyer Miriam et Kevin Benalal MAZAL-TOV

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

FIBI BAT MAZAL Z"L	9 AV - 18 JUIL.
LALLA BLUM BAT CHARLOTTE Z"L	9 AV - 18 JUIL.
AVRAHAM HAYOT Z"L	13 AV - 22 JUIL.
MAHBOUB BAY KHANA Z"L	14 AV - 23 JUIL.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Evelyne Barchichat pour la Réfouah Shéléma de son frère Marc Émile Mordéchai Barchichat ben Esther

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"L ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"L

BS"D, On vous invite au Kollel par ZOOM études chaque soir de 20h45 - 21h45 avec
RABBI RONEN A. ABITBOL
ZOOM ID: 219 534 9996 - CODE: 661813

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

GALA DE RECONNAISSANCE EN HOMMAGE
À NOTRE TRÈS CHER RABBIN RONEN A. ABITBOL POUR SON DÉPART
DIMANCHE LE 25 JUILLET 2021
SOYEZ DES NOTRES - PLACES LIMITÉES

Il est toutefois autorisé d'étudier les prescriptions ayant trait au deuil ou les livres des Lamentations et de Job. A posteriori il sera permis de lire les psaumes de Théilim.

3- On ne salue pas les gens ce jour-là. Si des personnes ne connaissent pas cette loi et disent «bonjour», il faut leur répondre d'une voix faible.

4- Le jour de Tichâ BeAv n'est pas férié; mais il est cependant recommandé d'éviter tout travail.

5- Les préparations de la nourriture pour le souper, peuvent être commencé à partir de 13h00 de l'après-midi.

Qui doit Jeûner

1- Les personnes malades qui ont consulté l'avis d'un Rabbin sont dispensées du jeûne.

2- Les femmes qui ont accouchées (ou qui ont eu une fausse couche) moins que 30 jours avant le jeûne, elles sont exempter du jeune. Mais les femmes enceintes (à partir du 3^{ème} mois), ou les femmes qui allaitent actuellement ou pour celles qui ont accouchées il y a moins que deux ans, ces femmes sont dispensées de jeûne, mais elles doivent commencer le jeune le Samedi soir, comme tout le monde, et au moment qu'elles se sentent faible, elles devront en première faire la Havdala (sur le vin seulement), ensuite elles pourront manger

LE JEÛNE DU 9 AV

Samedi soir 17 juillet 2021 Veille du jeûne

Début du jeûne: 20 h38

Dimanche soir 18 juillet 2021 Fin du jeûne: 21h03

Transmission de l'éthique (fr.chabad.org)

Au sommet du mont Sinaï, durant quarante jours et nuits, Dieu a enseigné à Moïse toute la Torah. La Torah était une étude en deux parties : la « Torah Écrite », transcrite dans les Cinq Livres de Moïse (et plus tard étendue de manière à inclure tous les 24 livres de l'Écriture), et la « Torah orale », le commentaire de la Tora Écrite. La Torah orale fut transmise oralement de maître à élève pendant de nombreuses générations. Au 2^{ème} siècle de l'ère commune, Rabbi Judah le Prince estima que la Loi Orale serait oubliée si elle n'était pas transcrite. Il en compila alors les bases dans un document en six parties appelé la Michna. La Michna contient 63 volumes (traités) qui traitent de tous les domaines de la loi juive : l'agriculture, les fêtes, le droit civil, les relations familiales, les sacrifices, la pureté rituelle et bien plus. Un des traités, cependant, est entièrement dédié à la morale, les valeurs et l'éthique juives. Ce traité est appelé *Avot*, traduit littéralement par « Pères ».